

Métiers de l'accompagnement social

Dans l'accompagnement social, il n'est pas rare d'être confronté à des personnes sous mesure de protection judiciaire ou d'aider à la mise en place d'une telle mesure.

La loi du 5 mars 2007 a réformé ces mesures de protection, modifiant la réglementation du lieu de vie, la procédure de mise sous protection, le rôle du tuteur et du curateur, instauré une charte des droits et libertés du majeur protégé, etc.

Ce stage alterne des exposés, études de cas, mais aussi analyses de situations vécues et interrogations des participants.



2 jours

1 000 €

Ce stage peut être organisé dans votre organisme
Contactez Lucie Gautherin
lucie.gautherin@afpols.fr
06 50 90 40 49

Connaitre toutes les hypothèses de mise en œuvre d'une mesure de protection

Savoir quelle mesure correspond à chaque type de situation

Maitriser la procédure

Connaitre toutes les mesures de protection

Maitriser les mesures « sociales » : MASP et MAJ

PROGRAMME

Repères sur la loi du 5 mars 2007 et la notion de capacité relative

Les mesures de protection judiciaire

- ▶ La mise en place d'une mesure de protection
- ▶ La tutelle
- ▶ La curatelle simple ou renforcée
- ▶ La sauvegarde de justice
- ▶ Protection future la tutelle
- ▶ Habilitation familiale
- ▶ Procuration et droit de secours

Les acteurs de la protection judiciaire

- ▶ Le majeur sous protection
- ▶ Le juge des tutelles
- ▶ Le procureur de la république
- ▶ Les médecins
- ▶ Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- ▶ Impacts des mesures de protection
- ▶ L'attribution
- ▶ La signature du bail d'habitation
- ▶ Le contentieux
- ▶ Le trouble de voisinage

Les mesures de protection sociales

- ▶ MASP / MAJ